

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : ALTER PUBLIC

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 48 Rue Boulevard du Neveuchal FACH

Commune ANGERS

Code postal 49000

Nature des activités : Aménagement du territoire

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <u>Delichon urbicum</u> <u>Mirondelle de fenêtre</u>	<u>4 nids dont 2 occupés en 2016, 5 vestiges de nids dont 0 occupé en 2023</u>
B2 <u>Passer domesticus</u> <u>Noiraud domestique</u>	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Dans le cadre d'un projet d'animation social sur le territoire, la municipalité de BEAUCOUZE (49) souhaite créer un espace regroupant la gestion des jardins, la distribution des légumes et un lieu commun d'animation avec les habitants. Pour ce faire, il a été décidé de démolir ce bâtiment non rénovable et de créer un nouveau bâtiment plus adapté.

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Démolition totale du bâtiment

 Altération Préciser :

 Dégradation Préciser :

 Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Emilien BARUSSARD, NZ recherche en environnement (Paris 7, MNHN), observateur étude
 Formation continue en biologie animale Préciser : la faune sauvage depuis 30 ans dont 15 au titre professionnel (DNCFB puis responsable
 Autre formation Préciser : de bureau d'études BET depuis 2014)

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : OCTOBRE 2024 hors période de nidification
 ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : PAYS DE LA LOIRE
 Départements : MAINE ET LOIRE
 Cantons :
 Communes : BEAUCOUZE

II. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
 Mesures de protection réglementaires
 Mesures contractuelles de gestion de l'espace
 Renforcement des populations de l'espèce
 Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : 1) pose de nichoirs
2) installation de bacs à bove pour favoriser la construction de nids naturels
3) cf. réf. citant "Note concernant l'installation de nids artificiels par l'Herondelle de fenêtre Beaucauze"
 Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : un suivi des mesures (nids artificiels + bac à bove) est prévu dès printemps/été 2024
 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Angers
 le 15/03/2024
 Votre signature 

BARUSSAUD EXPERTISE TERRITORIALE
SARL au capital de 10.000 euros
RCS Vannes 803 611 037
Camesquel
56190 ARZAL

Barussaud
B.E.T
Expertise Territoriale

Diagnostic hirondelles

Beaucouzé (49)



Juin 2023

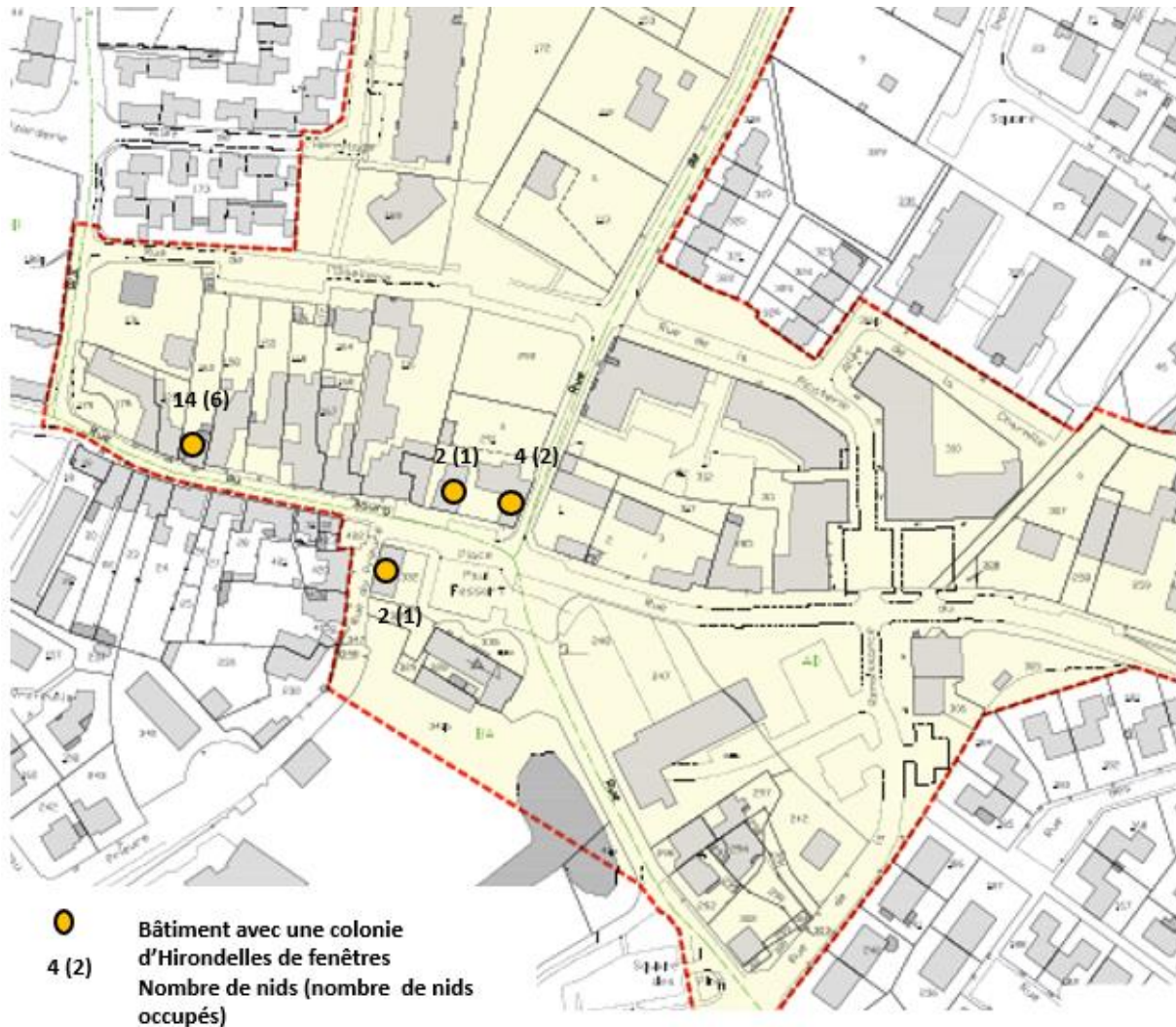
Diagnostic hirondelles – Beaucouzé (49)

Sommaire

1. Contexte et objectif du diagnostic.....	3
2. Résultats des prospections	5
3. Analyses et conclusions	6

1. Contexte et objectif du diagnostic

Un inventaire des nids d'Hirondelles avait été réalisé en 2016 par le bureau d'études B.E.T. Le 26 juillet 2016, l'ensemble du centre-ville avait été prospecté, afin de mettre en évidence la présence d'espèces protégées sur et à proximité des bâtiments, dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Des nids avaient été notés sur quatre bâtiments : 22 nids dont 10 occupés (voir plan ci-dessous).

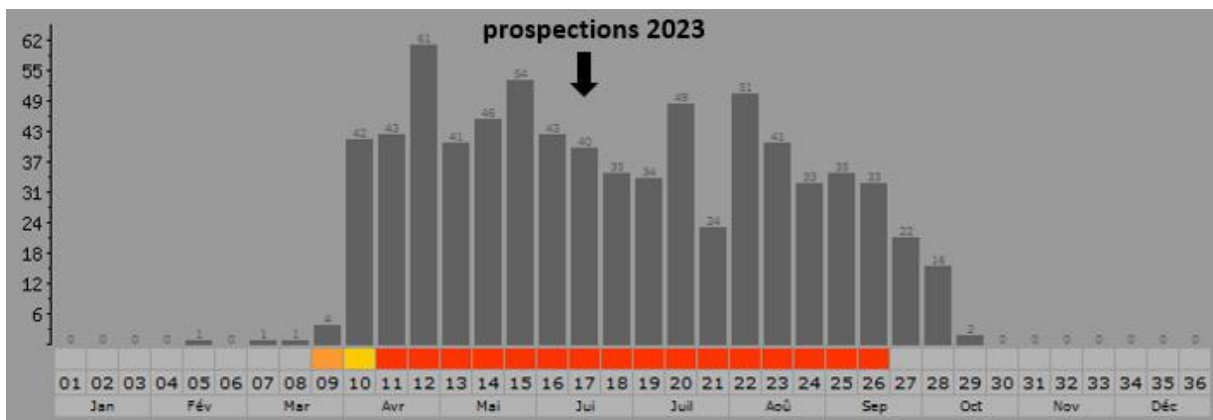


Localisation des nids d'Hirondelle de fenêtre en 2016 (B.E.T)

L'objectif du présent diagnostic est de mettre à jour l'inventaire des nids d'Hirondelle de fenêtre. Plus particulièrement, il s'agit de mettre en évidence et de quantifier la présence de cette espèce protégée sur les bâtiments pressentis pour être démolis (voir plan ci-dessous).



Les prospections ont été réalisées le 20 juin 2023, au cœur de la période de reproduction de l'espèce (voir graphique ci-dessous). Les façades des bâtiments concernés ont été inspectées, à l'œil nu et, quand nécessaire, à l'aide de jumelles. Nous avons également parcouru le reste du centre-ville de manière à mieux connaître l'état des populations de l'Hirondelle de fenêtre à l'échelle locale.



Date des prospections par rapport à la période de nidification de l'espèce dans le Maine-et-Loire (source : faune-anjou, données de l'année 2022 ; rouge = indices d'une nidification certaine)

2. Résultats des prospections

Sur l'ensemble des bâtiments concernés par les futures démolitions, aucun nid en bon état et a fortiori aucun nid occupé n'a été observé.

Parmi ces bâtiments, le seul sur lequel l'espèce nichait en 2016 (4 nids dont 2 occupés) comporte en 2023 cinq vestiges de nids, dont un « réparé » avec de la paille et occupé par un couple de Moineaux domestiques. Ce bâtiment se trouve à l'angle de la place Paul Fessart et de la rue de Montreuil (photos ci-dessous).

De manière générale, la population d'Hirondelles de fenêtre du centre-ville semble avoir diminué. Au total, seuls cinq nids occupés ont été découverts, contre dix en 2016. Par exemple, le bâtiment situé au 15 rue du Bourg abritait six nids occupés en 2016 et n'en compte que deux en 2023. Les nombreux vestiges de nids témoignent de ce déclin.



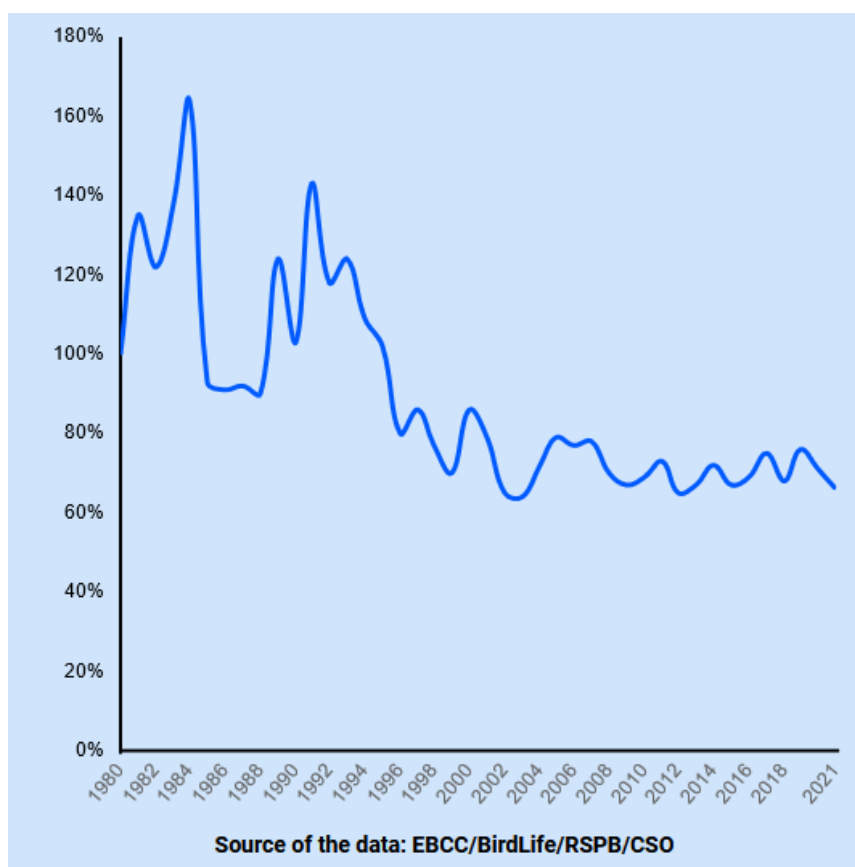
Le bâtiment à l'angle de la place Paul Fessart et de la rue de Montreuil ; en haut à droite un vestige de nid ; en bas, réparation par le Moineau domestique d'un nid en partie effondré

3. Analyses et conclusions

Aucun nid en état d'être occupé et aucun nid effectivement occupé ne se trouve sur les bâtiments concernés par un projet de démolition. Du point de vue de la loi sur les espèces protégées (arrêté du 29 octobre 2009), il n'y a donc aucune atteinte à des individus, à des œufs ou à des « sites de reproduction », ces derniers étant protégés « aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables », ce qui n'est pas le cas ici.

Notons toutefois la présence d'un nid de Moineau domestique dans un ancien nid d'Hirondelle de fenêtre : cette espèce est également protégée, ainsi que ses sites de nidification.

Concernant plus généralement les populations d'Hirondelle de fenêtre, elles semblent en net déclin à l'échelle nationale comme européenne depuis la fin du XX^{ème} siècle (- 30 à - 40 %, selon les sources). La diminution des populations d'insectes est une des causes probables à grande échelle. À l'échelle locale, les bâtiments propices à la nidification ne manquent pas dans Beaucouzé ; en revanche, la boue, matériau indispensable à la construction et à la réparation des nids, est probablement difficile à trouver compte-tenu de l'artificialisation des sols.



Tendance à l'échelle européenne des populations d'Hirondelle de fenêtre



Localisation des b timents o  nichent des Hirondelles de fen tre en juin 2023



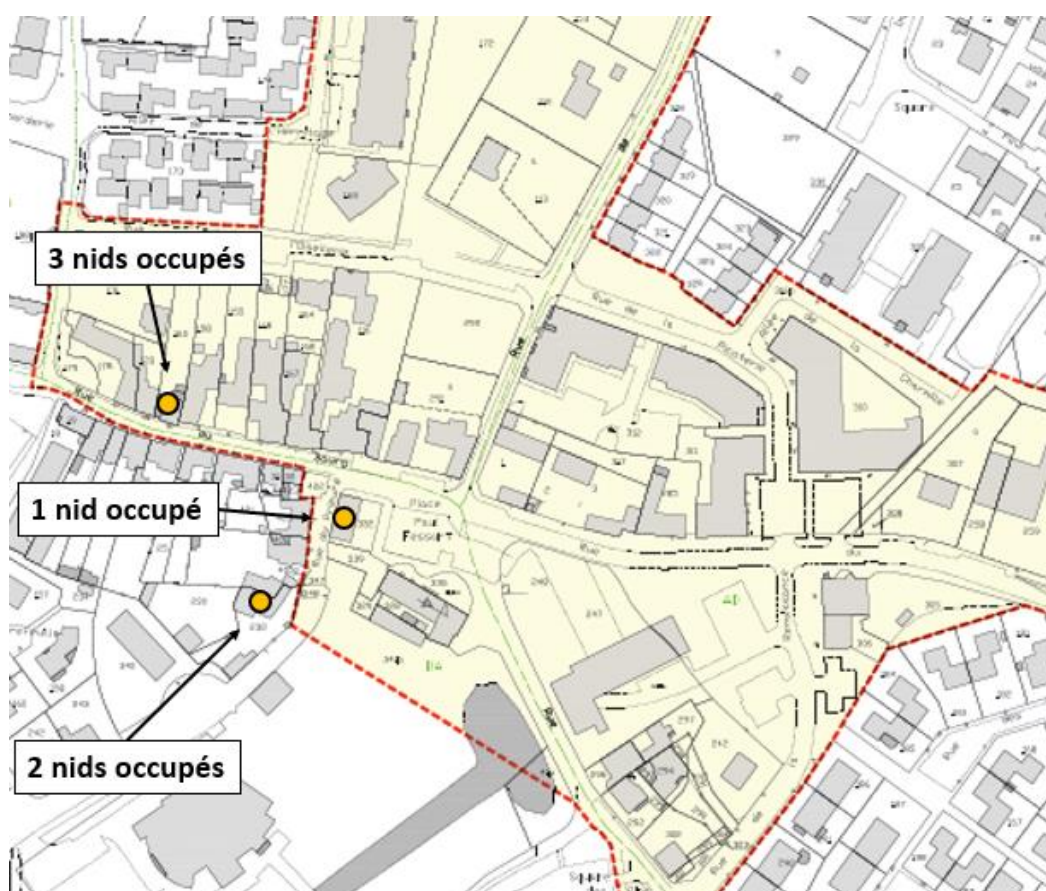
Deux exemples de nids occup s en 2023 : rue du Bourg   gauche, place Paul Fessart   droite

Note concernant l'installation de nids artificiels pour l'Hirondelle de fenêtre à Beaucouzé (49)

Émilien Barussaud (B.E.T)

Rappel de la situation de l'Hirondelle de fenêtre à Beaucouzé :

L'Hirondelle de fenêtre, en net déclin à l'échelle nationale, semble aussi en diminution dans le bourg de Beaucouzé. Alors que les prospections de 2016 mettaient en évidence la présence de 10 nids occupés (ce qui est déjà peu), celles de 2023 n'ont permis d'observer que 6 nids occupés. Pour une espèce coloniale, ce chiffre est faible et la limite de viabilité de la colonie est peut-être déjà atteinte : il est rare de voir se maintenir cette espèce sous forme de couples isolés. Une colonie en « bonne santé » compte généralement plusieurs dizaines de nids dans un bourg de la taille de Beaucouzé.



La situation de la colonie en 2023

Propositions pour le renforcement de la colonie :

Deux actions peuvent être menées conjointement pour renforcer la colonie :

- Installation de nids artificiels : ces nids permettent aux hirondelles un gain de temps et d'énergie en période de reproduction, qui peut s'accompagner d'un meilleur succès reproducteur. Par ailleurs, les nids artificiels ne risquent pas de s'effondrer durant l'élevage des jeunes, ce qui arrive parfois avec les nids naturels
- Installation d'un bac à boue : le manque de boue est un facteur limitant pour la construction des nids. Les sols artificialisés, ou même engazonnés, ne permettent plus aux Hirondelles d'accéder à ce matériau indispensable. Il est possible de remédier à cela en installant des bacs à boue : il s'agit d'un simple bac de quelques centimètres de profondeur et d'un mètre-carré contenant de la terre argileuse régulièrement mouillée. Il doit être placé au sol, dans un secteur dégagé (loin des arbres) où les hirondelles peuvent voir venir le danger.

Dans le bourg de Beaucouzé, il semble important d'installer ces deux dispositifs :

- à proximité des nids existants pour les nids artificiels ; il n'y a pas d'orientation de façade plus favorable qu'une autre a priori ; un bâtiment abritant déjà l'espèce paraît le plus indiqué
- dans un secteur calme et bien dégagé du parc pour les bacs à boue ; par ailleurs, la proximité du parc et de son plan d'eau permet aux hirondelles de se nourrir (insectes)

On pourra installer 6 à 7 nids artificiels la première année, puis en ajouter si ces nids sont tous occupés dans les années à venir. Il est inutile de disposer un très grand nombre de nids artificiels dans la mesure où il s'agit uniquement d'un élément qui facilite la nidification mais qui ne la conditionne pas : les hirondelles préfèrent parfois construire elles-mêmes leur nid et délaissent alors les nids artificiels. La disponibilité en boue, en revanche, pourrait s'avérer décisive. Il serait intéressant d'installer deux bacs, si possible trois, aux endroits indiqués (plan ci-dessous).



Bâtiment où installer les nids artificiels (jaune) et localisation possible des bacs à boue (en orange, en retenir au moins deux sur les trois)

Trace d'un ancien nid détruit

Possibilités d'installation de nids artificiels (2 + 2)

Nid existant occupé en 2023



Autres possibilités de localisation

Exemples de nids artificiels pour Hirondelle de fenêtre (attention, les nids pour Hirondelle rustique n'ont pas les mêmes caractéristiques)

Accueil > Nid à hirondelle de fenêtre simple - Schwegler 9A



NID À HIRONDELLE DE FENÊTRE SIMPLE - SCHWEGLER 9A

SKU 10107

33,45 €_{HT}

En Stock

Disponible jusqu'à épuisement du stock

Les articles Schwegler nécessitent un devis spécifique pour le transport. Vous pouvez faire votre demande directement en ligne ou nous envoyer un email à ventes@wildcare.eu

Quantité 1

AJOUTER AU PANIER

OU

AJOUTER AU DEVIS

Accueil > Nid à hirondelle de fenêtre double - Schwegler 9A



NID À HIRONDELLE DE FENÊTRE DOUBLE - SCHWEGLER 9A

SKU 10108

45,65 €_{HT}

En Stock

Les articles Schwegler nécessitent un devis spécifique pour le transport. Vous pouvez faire votre demande directement en ligne ou nous envoyer un email à ventes@wildcare.eu

Quantité 1

AJOUTER AU DEVIS

Exemple de bacs à boue :

